



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre le racisme

Question écrite n° 55547

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le Premier ministre sur les légitimes inquiétudes de la communauté juive. Dans un climat de tensions internationales, un grand nombre d'attaques ont été perpétrées sur le territoire français à l'encontre des lieux de culte et des commerces kasher. On pouvait espérer que la France resterait à l'abri de telles atteintes aux droits fondamentaux d'une partie de nos concitoyens, et que le passé et la mémoire de la Shoah parleraient d'eux-mêmes aux jeunes générations. C'est pourtant avec tristesse que l'on assiste à la résurgence de vieilles pressions remises au goût du jour par la situation internationale. Il lui demande donc s'il entend prendre des mesures en faveur d'un dialogue intercommunautaire et d'un apaisement basé sur le respect des droits essentiels de chacun.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire qui attire l'attention de monsieur le ministre de l'intérieur sur les légitimes inquiétudes dans la communauté juive face aux attaques perpétrées contre les lieux de culte juif, lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures en faveur d'un dialogue intercommunautaire. Le Gouvernement, qui condamne fermement ces attaques perpétrées contre les lieux de culte juif, met tout en oeuvre pour que non seulement les auteurs de tels actes soient retrouvés et sanctionnés, mais également pour que chacun puisse exercer librement, dans le respect des lois de la République, son culte. Dans un régime fondé sur la laïcité et la neutralité des institutions, l'organisation d'un dialogue interconfessionnel relève des différents cultes eux-mêmes, même si les pouvoirs publics peuvent le favoriser dans certaines circonstances, comme l'a fait le Premier ministre, le 16 octobre dernier, en recevant les responsables des quatre principaux cultes représentés en France. En revanche, il revient aux mêmes pouvoirs publics, comme cela a été fait, de rechercher et de poursuivre les auteurs de troubles à l'ordre public, les personnes qui ont tenu des propos et commis des actes racistes et antisémites et, enfin, d'assurer la protection des édifices religieux de façon à permettre le libre exercice des cultes.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55547

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7055

Réponse publiée le : 9 avril 2001, page 2144